

## La Cnil et l'Arcep critiquent aussi la future loi sur le téléchargement

Par L'EXPRESS.fr, mis à jour le 30/05/2008 à 10:15 - publié le 30/05/2008

**Après différents acteurs du Web, ouvertement anti-riposte graduée, c'est au tour de deux organismes nationaux, la Cnil et l'Arcep, de rendre des avis critiques à propos du projet de loi Hadopi, issu du rapport Olivennes. C'est principalement sur le plan juridique que se situent leurs inquiétudes.**

La Commission nationale de l'informatique et des libertés ([Cnil](#)) a émis vendredi 30 mai un avis critique sur la future loi Hadopi, issue des conclusions du rapport Olivennes, selon [PC Inpact](#).

La Cnil considèrerait que, juridiquement, [la base de données que prévoit la loi](#) poserait un problème de "proportionnalité entre l'atteinte à la vie privée (collecte de masse d'adresses IP, coupure de l'accès Internet) et le respect du droit de propriété (la protection des ayants droit)."

Cet écueil avait déjà été [dénoncé en avril dernier](#) par les eurodéputés. La Cnil a cependant refusé de confirmer l'information à [PC Inpact](#), précisant que son avis est encore à un état préparatoire, mais qu'il a déjà été transmis à Matignon.

### L'Arcep également critique

Jeudi, déjà, [Les Echos](#) affirmait que l'[Arcep](#), le régulateur des télécoms, avait rendu au gouvernement un "avis qui critique plusieurs aspects" de la future loi. L'autorité considèrerait que le principe de "riposte graduée" pourrait la mettre en contradiction avec plusieurs textes existants, notamment pour ce qui touche aux fournisseurs d'accès à Internet (FAI).

Ainsi, par exemple, le problème de la coupure du téléphone en même temps que celle de l'Internet, inhérente aux offres triple-play (Internet, télévision et téléphone), contreviendrait à l'obligation des FAI de "garantir un accès ininterrompu aux services d'urgence". Un manquement qui pourrait leur valoir "des sanctions administratives et pénales".

L'Arcep réclamerait également à l'Etat un délai d'application de la loi, pour que les FAI se mettent en conformité.

### Producteurs vs acteurs du Web

Alors, la loi Hadopi aurait-elle du plomb dans l'aile? C'est du moins ce que semblent croire les représentants de l'industrie du disque. Lundi 26 mai, la [Société civile des producteurs phonographiques \(SCPP\)](#) s'est sentie obligée d'organiser une conférence de presse à l'Olympia pour soutenir le projet de loi.

Elle faisait alors valoir un [sondage, commandé à Ipsos](#) pour l'occasion, qui avançait que 74% des Français seraient favorables au projet de loi antipiratage, et que 90% d'entre eux indiquaient qu'ils arrêteraient de télécharger après deux avertissements. Des résultats qui rendraient caduques les critiques envers ce projet de loi, selon les producteurs.

Cependant, cette appréciation des principaux bénéficiaires de la future loi n'est pas partagée par tous. Pour preuve, les [réquisitoires de certains acteurs du Web](#), et surtout les quelque 17 128 signatures qu'a recueillies en une semaine la [pétition du magazine SVM](#). Le débat s'annonce brulant.